

ACTU AXYLIIUM

Avantage de toute nature – Logement gratuit

Le Gouvernement a décidé d'appliquer une nouvelle formule pour calculer le montant de l'ATN logement gratuit à partir des revenus de l'**année 2019** :

$$\text{RC (soit le Revenu Cadastral)} \times 100/60 \times 2$$

Nous insistons sur le fait que cette formule s'applique **à partir des revenus de l'année 2019. Aucune régularisation pour les revenus de l'année 2018 n'est imposée.** Pour les revenus de l'**année 2018**, l'ATN logement gratuit doit être calculé sur base de la circulaire du 15 mai 2018 sur base de la formule suivante : $\text{RC} \times 100/60 \times 1$.

Il n'est jamais trop prudent de rappeler qu'il est important de vérifier suite à la diminution de l'ATN en 2018, si vous respectez toujours la règle des 80 % ou la condition de rémunération minimum.

Cette lettre d'information est une édition strictement réservée aux clients du groupe AXYLIIUM. Les sujets traités sont d'ordre général et ils ne sont pas détaillés en profondeur. Cette contribution est destinée à vous informer de façon ponctuelle des nouveautés intervenues : elle n'engage en aucun cas la responsabilité des sociétés membre de notre groupe pour toute erreur d'interprétation, de compréhension, de rédaction de texte ou changements législatifs qui pourraient intervenir. N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.